

Service Administration Générale et Affaires Juridiques

Réf : RC/EG/SQL n° 118

Affaire suivie par : Sandra QUILLÉ LAURONT

Tél : 04.66.73.91.24

Courriel : s.lauront@terredecamargue.fr

.....

Mesdames et Messieurs les
Conseillers Communautaires

.....

Aigues-Mortes, le vendredi 24 septembre 2021

CONVOCATION

Le Conseil communautaire se réunira en séance ordinaire le :

Judi 30 septembre 2021 à 18h00
au siège de la Communauté de communes Terre de Camargue
Salle du Conseil communautaire
13 rue du Port
30220 Aigues-Mortes

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie de croire en mes salutations distinguées.

**Le Président,
Docteur Robert CRAUSTE**




- Adoption du procès-verbal provisoire du Conseil communautaire du 22 juillet 2021

Page 1/3

Communauté de communes Terre de Camargue

13, rue du Port

F-30220 AIGUES-MORTES

Tél : 04 66 73 91 20 – Courriel : cc@terredecamargue.fr

Site internet : www.terredecamargue.fr

J'attire votre attention sur l'obligation faite aux élus éventuellement intéressés par une affaire de s'abstenir de participer au vote de celle-ci et, plus largement, de ne pas intervenir d'une quelconque manière dans le processus décisionnel. Pour s'assurer de la validité de l'ensemble des délibérations, il vous est demandé de signaler un tel cas de figure au Secrétariat de séance.

- ❖ **Présentation du rapport annuel d'activité 2020 de la Communauté de communes Terre de Camargue.**

Conseil Communautaire - Séance du 30 septembre 2021
Ordre du jour

1. Convention de mise à disposition d'un local – Office de tourisme communautaire sis à Saint Laurent d'Aigouze
2. Indemnisation financière pour le vol du vélo d'un agent dans l'enceinte de la Communauté de communes Terre de Camargue
3. Modification du tableau des effectifs budgétaires
4. Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »
5. Contrat de prestations de service à intervenir entre la société AgoraStore SAS (site de ventes aux enchères) et la Communauté de communes Terre de Camargue
6. Décision modificative n°2 – budget Office de tourisme communautaire
7. Contrat de mission avec le Comité pour le Développement de l'Economie Régionale (COMIDER) 2021/2022
8. Adhésion à la Charte Occitanie Orientation Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) – demande de labellisation
9. Rapport sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets
10. Exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
11. Convention cadre de prêt à usage pour l'implantation d'un point de collecte des déchets en apport volontaire
12. Attribution d'une subvention à l'association Camargue Littoral Basket
13. Attribution d'une subvention à l'association Foot Terre de Camargue
14. Convention avec la société FUCHS SPORTS pour la mise en place de caméras permettant la retransmission des matchs de nationale 3 au sein du stade Maurice FONTAINE à Aigues Mortes
15. Convention de partenariat entre la CCI DU Gard et la Communauté de communes Terre de Camargue (mise à disposition de moyens matériels dans le cadre des permanences assurées par la CCI)
16. Adoption du règlement particulier de police portuaire des ports maritimes de plaisance d'Aigues-Mortes et de Le Grau du Roi

17. Ports maritimes de plaisance - Adoption du plan de financement dans le cadre de la mise en place d'un logiciel de gestion et de l'installation, sur les bornes de quai, de compteurs individuels
18. Protocole d'accord transactionnel entre la Communauté de communes Terre de Camargue et la société SUEZ Eau France
19. Redevance d'occupation du domaine public pour les budgets Assainissement et Eau potable – année 2021
20. Autorisation d'Engagement / Crédit de paiement (AECF) pour le marché relatif à l'exploitation et l'entretien du service d'assainissement des eaux pluviales et ses ouvrages annexes sur le périmètre communautaire - budget Principal
21. Convention de partenariat entre la radio associative Delta FM et la Communauté de communes Terre de Camargue
22. Exonération de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) en faveur des établissements de vente de livres neufs au détail labellisés « Librairie Indépendante de Référence »